

Différentes OI

Par **sabine**, le **14/03/2006** à **16:59**

J'ai cherché partout mais je n'arrive pas à trouver la différence entre une Organisation internationale d'intégration et de coopération. J'ai bien ma petite idée (cela concerne la délégation de compétences?!) mais je n'en suis pas très sûre! Merci d'avance!

Par **jeeecy**, le **14/03/2006** à **18:49**

intégration = transfert de compétence total, l'organisation internationale décide donc par elle-même

coopération = pas de transfert de compétence donc l'organisation internationale ne rend que des avis qui n'ont pas de valeur juridique

Par **sabine**, le **14/03/2006** à **19:35**

Merci beaucoup! C'est bien ce que je pensais mais je voulais avoir confirmation!

J'ai une dissertation à faire sur l'Union européenne à ce sujet. Je vous donnerai mes 1ères pistes bientôt. Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **15/03/2006** à **11:06**

Alors mon sujet: la communauté européenne est -elle une organisation internationale d'intégration?

I: La CE est la seule OI considérée comme étant d'intégration.

A/ Les Etats membres perdent leur souveraineté internationale.

B/ Les décisions prises ont un caractère obligatoire.

II: Mais elle reste formaliste.

A/ La technique des "petits pas".

B/ Une entente difficile sur le plan de la politique internationale.

Les intitulés ne sont pas définitifs. C'est juste pour que vous voyez de quoi je veux parler. Un avis?